



N°9 | Mai 2024 | www.symarvalariego.fr

LETTRE D'INFORMATION

Edition spéciale prévention des inondations

Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège exerce les compétences « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Depuis 2023, il mène un programme d'Études préalables (PEP) à diverses actions et travaux de prévention des inondations.

Ce PEP comprend 22 actions pour une gestion globale et équilibrée du risque inondation sur le territoire du SYMARVA.

Un suivi du cours d'eau du Crieu dès cet été !



Le Crieu assec au mois d'Août 2023

Le cours d'eau Le Crieu, assez capricieux dans son fonctionnement (assec en été et parfois débordant en hiver) va enfin bénéficier d'une surveillance hydrologique à partir de cet été !

Cet affluent de l'Ariège traverse les territoires de la Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes et de la Communauté des Communes des Portes-d'Ariège-Pyrénées.

Il prend ses sources dans le Massif du Plantaurel à Ventenac, puis parcourt la plaine qui s'étend sur une dizaine de kilomètres de large entre les deux rivières de l'Ariège et de l'Hers, avant de confluer dans l'Ariège à Saverdun.



Le Crieu en crue au mois de Janvier 2022



L'écoulement du Crieu au mois de mars 2024 à Malléon

Les travaux ont débuté le 18 mars 2024 !

Le fonctionnement hydrologique de ce cours d'eau reste méconnu, alors que sa plaine inondable a été fortement urbanisée dans les 40 dernières années. Il est donc devenu nécessaire de mieux comprendre son fonctionnement et d'anticiper ses débordements.



Travaux de mise en place de la plateforme à Verniolle le 18 mars 2024
(Photo ©Aquifères)



Plateforme finalisée sur la rive gauche du
Crieu à Verniolle (Photo ©Aquifères)

Afin d'accueillir les futures stations hydrauliques, les plateformes nécessaires ont été mises en place le 18 mars dernier sur les sites de Malléon et Verniolle par le prestataire Aquifères - Tétraèdre.



Plateforme finalisée sur la rive droite du Crieu à Malléon (Photo ©Aquifères)

En alertant en amont les services concernés, ces deux systèmes permettront d'anticiper les conséquences du débordement d'une crue en protégeant et pour mettre en sécurité les riverains du secteur à temps. Après une phase de tests, ces systèmes d'alertes seront opérationnels à partir du mois de juin.

Ce projet va permettre **de mettre en service trois stations hydrauliques dès ce début d'été**. Les stations seront installées en mai, par les entreprises Aquifères et Tétraèdre, au niveau des communes de Malléon, Verniolle et Pamiers. Elles collecteront des données en temps réel à partir du mois de juin.

De plus, **deux systèmes d'alerte** ont été installés début avril au niveau du pont de la Taillade sur la commune du Vernet et au niveau du pont de la Galage à Verniolle.



Mise en place du système d'alerte sur la Galage à Verniolle,
04 avril 2024 (Photo ©Aquifères)



Mise en place du système d'alerte sur le pont de la Taillade au Vernet,
04 avril 2024 (Photo ©Aquifères)

L'été 2024 marque ainsi le début de l'acquisition des données hydrologiques et de la surveillance du cours d'eau du Crieu.

Comment se préparer en vue d'une éventuelle inondation ?

Dans le cadre de son programme, le SYMAR Val d'Ariège aide les habitants du territoire à protéger leurs logements et les personnes qui s'y trouvent !

Ce dispositif, appelé **diagnostic de réduction de la vulnérabilité**, est aussi proposé pour les bâtiments publics et pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Prévention des risques à l'échelle des bâtiments

L'objectif est de proposer aux bénéficiaires, des aménagements pouvant réduire les dommages que causeraient une inondation et de les accompagner dans le financement de ces aménagements.

L'intervention est réalisée par des experts mandatés par le SYMARVA, elle est **gratuite** et **confidentielle**.



Dépliant présentant le dispositif

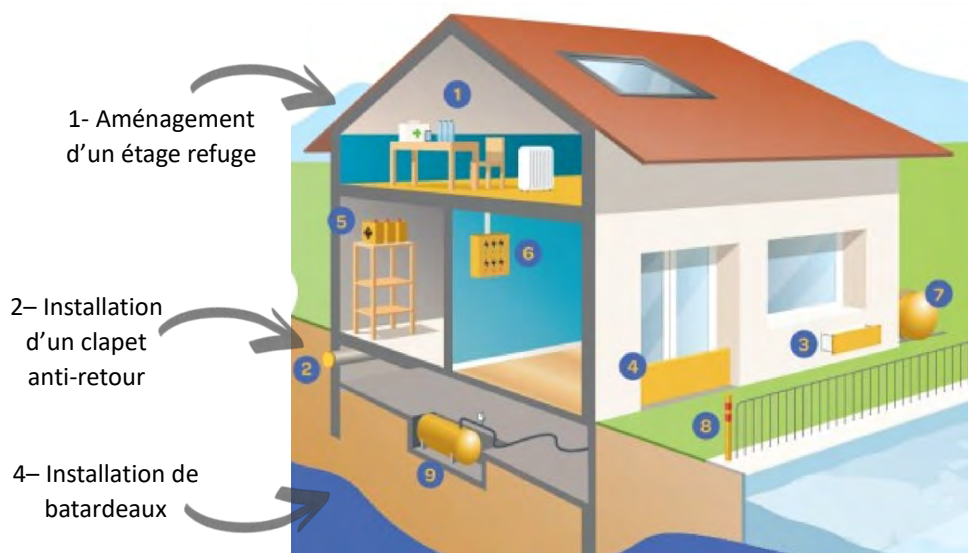
Les objectifs du diagnostic

Après l'analyse du bâtiment, des aménagements **structuraux et organisationnels** sont proposés visant à améliorer la protection des personnes et des biens en cas de crue. Par exemple, l'achat de batardeaux ou encore l'installation d'une pompe pour évacuer l'eau suite à l'inondation peuvent être envisagés.



Batardeaux en action - Photographie Hydroprotect France

Quelques exemples d'aménagements pouvant être proposés



Les aménagements choisis par les bénéficiaires peuvent être financés par le fond Barnier. Le pourcentage de financement change en fonction du bâtiment :

- 80 % pour les particuliers
- 50 % pour les ERP
- 40 % pour les entreprises de moins de 20 salariés

Le SYMARVA accompagne les bénéficiaires qui le souhaitent pour le choix des aménagements et la demande de subvention.

Point sur l'avancement des diagnostics de vulnérabilité

En 2023, la démarche a été initiée par une « phase pilote » pendant laquelle 16 personnes ont bénéficié de ce dispositif : des aménagements leur ont été proposés suite au « diagnostic de vulnérabilité » de leur logement.

Parmi ces 16 bénéficiaires, une personne a décidé d'installer des batardeaux pour lesquels elle a bénéficié de 80 % de financement du Fonds Barnier.

Trois bureaux d'études, experts dans le domaine, enclencheront début mai le déploiement du dispositif à grande échelle : plusieurs centaines de diagnostics sont prévus pour l'année à venir, sur l'ensemble du bassin en gestion par le SYMARVA.

En attendant, nous avons engagé des prospections pour trouver de nouveaux bénéficiaires (volontaires) pour les diagnostics.

À ce jour, 23 personnes ont déjà souhaité bénéficier du dispositif, suite à la réunion publique organisée avec les communes de Saint-Quirc et Lissac.

Crue de l'Ariège du 10 Janvier 2022 – Le Vernet (31)



Répartition et avancement des diagnostics sur le territoire du SYMAR Val d'Ariège

Limite du territoire en gestion par le SYMAR Val d'Ariège

Lots définis pour la répartition des diagnostics

Lot 1 : Bassin Auterivain et Lauragais

Lot 2 : Porte d'Ariège Pyrénées

Lot 3 : Agglomération Foix-Varilhes et Pays d'Olmes

Lot 4 : Ariège amont

Phase de réalisation à grande échelle

Nombre d'inscrits pour un diagnostic

1 ou 2

Entre 3 et 6

7 et plus

Phase de test

Nombre de diagnostics réalisés

1

2

8

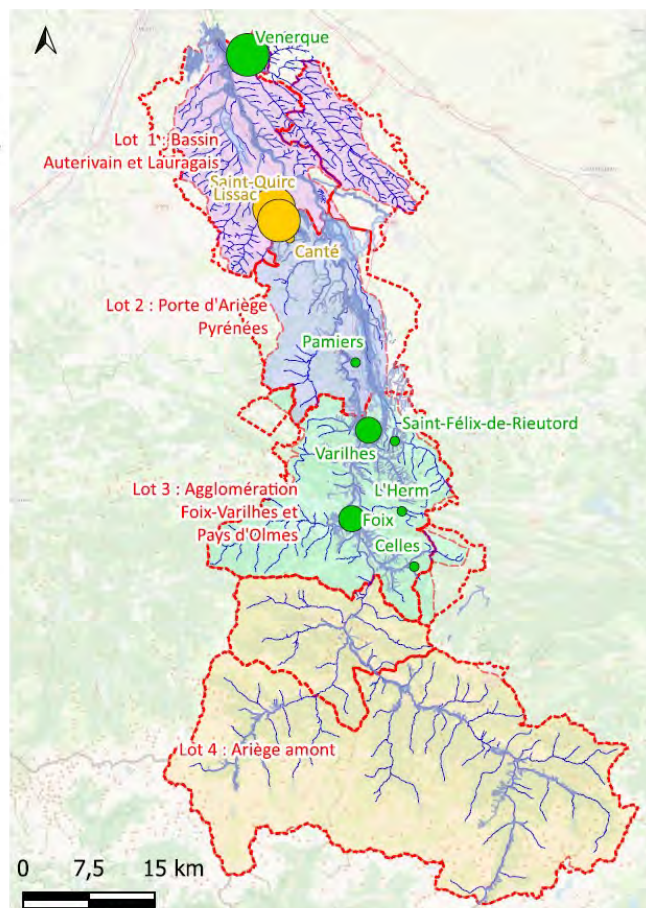
Aléa inondation sur le territoire du SYMARVA

Niveau d'aléa

Fort

Moyen

Faible



Sont éligibles...



Les logements individuels,



Les bâtiments publics sensibles,



Les entreprises de moins de 20 salariés



exposés à un aléa inondation selon le Plan de Prévention des Risques (PPR) ou pouvant témoigner d'une inondation précédente.

Bénéficiaire du dispositif

Pour demander un diagnostic ou pour obtenir plus d'informations, contactez le SYMARVA par téléphone au 05.61.03.20.04 ou au 06.30.69.09.94 ou par mail bgaillard@symarva.fr ou psalleles@symarva.fr

Des questions ? Contactez-nous !

Siège administratif SYMAR Val d'Ariège : 14 avenue de Roquefixade 09000 FOIX
05.61.03.20.04

